



SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN NOVEMBRE 2023

À la fin novembre, 4'394 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans, soit 578 de plus qu'à la fin octobre. Le taux de chômage a augmenté de 0.3 point pour s'établir à 2.5%.

Au niveau du canton, l'augmentation du nombre de chômeurs par rapport au mois précédent s'explique principalement par une hausse des inscriptions dans les branches impactées par un ralentissement de leurs activités, à savoir l'agriculture (+82 chômeurs), la construction (+197 chômeurs) et l'hôtellerie-restauration (+63 chômeurs). Elles représentent 59% de l'augmentation mensuelle du chômage. Les trois grandes régions du canton sont également concernées par cette hausse mensuelle du chômage.

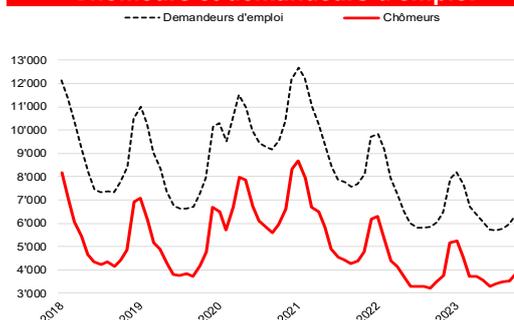
Selon les prévisions du Service de l'industrie, du commerce et du travail, le taux de chômage annuel en Valais devrait se situer à 2.3% en 2023.

7 décembre 2023

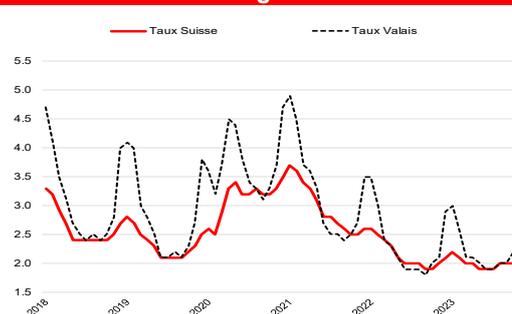
Chômage novembre 2023

	Taux	Chômeurs	
Valais	2.5%	4'394	↗
Haut-Valais	1.2%	521	↗
Valais central	2.9%	2'005	↗
Bas-Valais	2.9%	1'868	↗

Chômeurs et demandeurs d'emploi



Taux de chômage Suisse-Valais

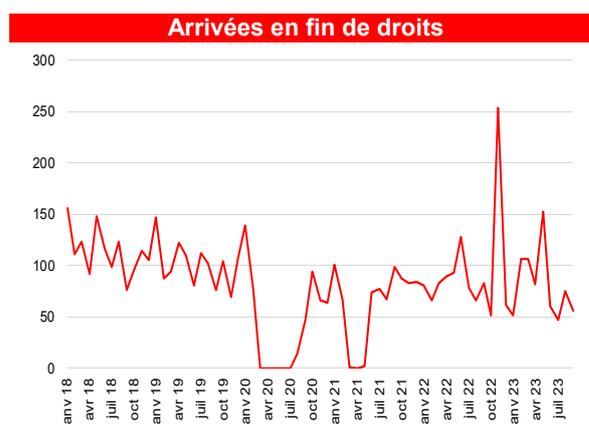
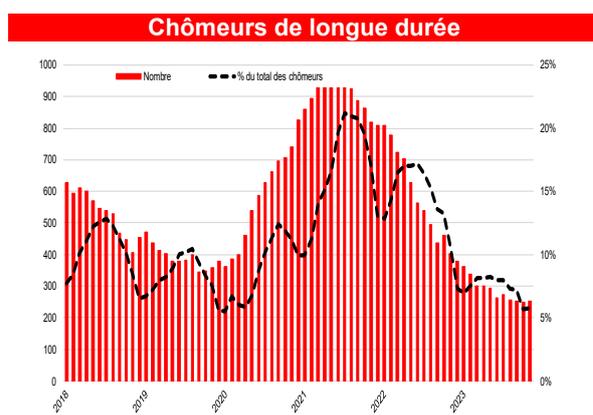


Chômage par régions

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Nove. 2023	variation mensuelle	variation annuelle	Nove. 2023	variation mensuelle	variation annuelle
Suisse	2.1	0.1	0.1	98'011	4'448	6'684
Valais	2.5	0.3	0.4	4'394	578	653
Haut-Valais	1.2	0.3	0.4	521	123	159
Valais Central	2.9	0.3	0.2	2'005	221	165
Bas-Valais	2.9	0.4	0.5	1'868	234	329
RAV Oberwallis	1.2	0.3	0.4	518	124	161
ORP Sierre	3.0	0.3	0.4	672	62	90
ORP Sion	2.9	0.3	0.2	1'335	157	75
ORP Martigny	3.1	0.5	0.7	1'023	148	225
ORP Monthey-St.-Maurice	2.7	0.3	0.3	845	86	103

Contact

Eduard Nevistic, collaborateur scientifique à l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE), entre 11h00 et 11h30.
Tél. 027 606 73 38



Profil des chômeurs

	Chômeurs			Taux de chômage		
	Nov. 2023	variation mensuelle	variation annuelle	Nov. 2023	variation mensuelle	variation annuelle
15-24 ans	477	35	62	2.9	0.2	0.4
25-49 ans	2'669	328	490	2.6	0.3	0.4
50-64 ans	1'246	217	104	2.3	0.4	0.2
Hommes	2'451	429	528	2.6	0.5	0.6
Femmes	1'943	149	125	2.4	0.2	0.1
Suisses	1'906	71	86	1.5	0.1	0.1
Etrangers	2'488	507	567	5.4	1.1	1.2
Au chômage depuis 1-6 mois	3'455	561	663	-	-	-
Au chômage depuis 6-12 mois	687	13	139	-	-	-
Au chômage depuis plus de 12 mois (longue durée)	252	4	-149	-	-	-

Chômage par activités économiques

	Novembre 2023					
	Effectifs		Variation mensuelle		Variation annuelle	
	Part en %		Absolue	Relative en %	Absolue	Relative en %
Activités saisonnières						
Construction	496	11	197	65.9	125	33.7
Hôtellerie, restauration	715	16	63	9.7	154	27.5
Agriculture, sylviculture	195	4	82	72.6	18	10.2
Activités non saisonnières						
Industrie	459	10	61	15.3	56	13.9
Commerce; entretien et réparation d'automobiles	642	15	33	5.4	55	9.4
Transports	200	5	35	21.2	20	11.1
Information et communication	87	2	9	11.5	26	42.6
Activités spécialisées, scientifiques, immobilières et financière	392	9	10	2.6	38	10.7
Activités de service administratif et de soutien	272	6	67	32.7	92	51.1
Administration publique, assurances sociales et enseignement	237	5	-6	-2.5	-9	-3.7
Santé et action sociale	361	8	-3	-0.8	32	9.7
Activités créatives, artistiques et de spectacle	102	2	27	36.0	16	18.6
Autres professions	236	5	3	1.3	30	14.6

Taux de chômage : Depuis le 1^{er} janvier 2020, le taux de chômage est calculé sur le recensement de la population active issue de la mise en commun de données recueillies sur 3 ans (2018-2020) par l'Office fédéral de statistique (OFS). Le Valais compte une population active de 176'414 personnes.

Chômeurs : Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

Demandeurs d'emploi : Tous les demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, inscrits aux ORP et cherchant un emploi.

Chômeurs de longue durée : Personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année

Chômeurs en fin de droit : chômeurs qui ont épuisé leur droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il n'ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation.